



### **Renonciation aux droits aux services gratuits d'interprétation**

En vertu de la loi, les agences de l'État de New York qui fournissent des services ou des avantages sociaux au public doivent offrir des services d'interprétation à la personne bénéficiant des services ou des avantages sociaux dans leur langue principale. Si vous vous identifiez ou avez été identifié(e) comme une personne avec des compétences limitées en anglais par l'agence et que vous souhaitez renoncer à votre droit à des services gratuits d'interprétation, vous devez remplir le présent formulaire. Les informations que vous partagez dans ce formulaire resteront confidentielles et ne seront pas communiquées à des tierces parties.

#### **Nom de la personne avec des compétences limitées en anglais (ou d'un représentant autorisé)**

*Cochez tout ce qui s'applique :*

- Il m'a été dit que j'ai droit à des services gratuits d'interprétation.
- Je comprends que je peux bénéficier des services gratuits d'un interprète.
- Je choisis de NE PAS avoir recours aux services gratuits d'un interprète pour le moment, et au lieu de cela :
  - Je communiquerai en anglais.
  - J'utiliserai mon propre interprète (*Doit être âgé d'au moins 18 ans*). Veuillez noter que pour certains services, il se peut que vous ne soyez pas autorisé(e) à fournir un interprète de votre choix.

Nom de l'interprète : \_\_\_\_\_

Relation avec la personne avec des compétences limitées en anglais : \_\_\_\_\_

Autre : \_\_\_\_\_

Je comprends que je peux changer d'avis à tout moment et accepter les services gratuits d'un interprète.

---

**Signature de la personne avec des compétences limitées en anglais  
(ou d'un représentant autorisé)**

**Date**

**FOR AGENCY USE ONLY**

Name of Employee: \_\_\_\_\_

Division/Department: \_\_\_\_\_

Email Address: \_\_\_\_\_ Phone Number: \_\_\_\_\_

---

**Signature of Employee**

---

**Date**

Des personnes sont considérées avec des compétences limitées en anglais si elles ne parlent pas anglais en tant que langue préférée et ont des capacités limitées de lecture, d'expression orale, écrire ou de compréhension de l'anglais parlé.